

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 25 février 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation de modifications au Code de conduite du
Transporteur
Dossier Régie : R-4049-2018
Notre dossier : R056175 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), souhaite informer la Régie de l'énergie et les intervenants de la survenance d'un événement exceptionnel qui nécessite la suspension du déroulement du dossier décrit en rubrique.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a récemment approuvé d'importants ajustements organisationnels. Ces ajustements impliquent notamment la Vice-présidence Technologies de l'information, de la division Exploitation et Hydro-Québec Production, ainsi que le Groupe – Direction financière et du risque. La communication interne à Hydro-Québec de ces ajustements a lieu ce jour.

En raison de ces ajustements organisationnels, la preuve documentaire déposée dans le dossier décrit en rubrique par Hydro-Québec devra être entièrement révisée et il n'est pas possible, ce jour, d'évaluer le délai nécessaire pour ce faire.

Dans ces circonstances, le Transporteur soumet qu'il n'est pas approprié, ni juridiquement valable que la progression du dossier en cause soit maintenue.

Le Transporteur demande donc respectueusement que le dossier en cause soit suspendu *sine die*.

Le Transporteur envisage de faire un retour à la Régie au plus tard le 25 mars 2019. À cette date, le Transporteur pourra notamment renseigner la Régie ainsi que les

intervenants, à l'égard de l'exercice de révision et d'amendement de la preuve documentaire du dossier en cause.

Munie de cette information, la Régie pourra alors prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le déroulement simple et équitable de la procédure du présent dossier.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)